

Info-employeurs

Numéro 36, juillet 2005

Bulletin à l'intention des administrateurs du régime de retraite OMERS

Le Conseil d'OMERS recommande l'augmentation des cotisations pour 2006

Augmentation inférieure aux prévisions

Le projet d'autonomie d'OMERS

progresses vers l'auto-gouvernance (page 3).

Dans ce numéro

- Manuel admin. en ligne 2
- La province dépose un texte de loi sur l'autonomie du régime OMERS 3
- Toutes nouvelles publications d'OMERS 3
- Les divers placements d'OMERS profitent au régime 4
- Nouveautés et actualité 5
- L'actualité e-access 6
- La rentrée des classes – avec OMERS 8

Le Conseil d'OMERS a demandé au gouvernement de l'Ontario d'approuver l'augmentation des cotisations des employeurs et des participants à partir de la première paie *complète* de janvier 2006.

Les taux de cotisation augmenteront en moyenne de 0,6 % du salaire annuel d'un participant, ce qui correspond à une hausse d'environ 9 % de la somme que doit payer un participant et un employeur.

Par exemple, un participant qui cotise 100 \$ par paie actuellement paiera environ 109 \$ par paie en 2006.

Taux de cotisation de 2006 (pourcentage du salaire annuel)

En décembre 2004 nous avons annoncé que les taux de cotisation des participants et des employeurs augmenteraient en 2006. On prévoyait à l'époque que l'augmentation serait de l'ordre de un à deux pour cent.

Bonne nouvelle : l'augmentation du taux de cotisation en 2006 (en moyenne 0,6 % du salaire) sera inférieure aux prévisions en raison de rendements de placement supérieurs.

Taux de cotisation		2005	2006
Âge de retraite normale de 65 ans	Jusqu'au MGAP*	6,0 %	6,5 %
	Au-dessus du MGAP	8,8 %	9,6 %
Âge de retraite normale de 60 ans	Jusqu'au MGAP	7,3 %	7,9 %
	Au-dessus du MGAP	9,8 %	10,7 %

*Le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension correspond à la limite jusqu'à laquelle les participants peuvent aussi cotiser au RPC : 41 100 \$ en 2005.

Suite à la page 2...



Le Conseil d'OMERS recommande l'augmentation des cotisations pour 2006

Cotisations de 2006

(cotisations de participants par paie)

Voici des exemples de cotisations que verseront les participants par période de paie de deux semaines en 2006. À titre de comparaison, nous indiquons ce que les participants paient actuellement.

Âge de retraite normale de 65 ans			
Exemples de salaire		Cotisations	
Annuel	Par paie	2005	2006*
30 000 \$	1 153,85 \$	69,23 \$ / paie	75,00 \$ / paie
50 000 \$	1 923,08 \$	124,97 \$ / paie	135,61 \$ / paie
70 000 \$	2 692,31 \$	192,66 \$ / paie	209,46 \$ / paie

Âge de retraite normale de 60 ans			
Exemples de salaire		Cotisations	
Annuel	Par paie	2005	2006*
30 000 \$	1 153,85 \$	84,23 \$ / paie	91,15 \$ / paie
50 000 \$	1 923,08 \$	148,94 \$ / paie	161,51 \$ / paie
70 000 \$	2 692,31 \$	224,33 \$ / paie	243,82 \$ / paie

*Pour cet exemple, nous avons utilisé le MGAP de 2005 (41 100 \$). Lorsque le MGAP de 2006 sera connu, nous actualiserons nos exemples.

N'oubliez pas que les cotisations versées par les participants réduisent leur revenu imposable. Cet avantage peut atténuer l'impact de la hausse qui a été recommandée par notre actuaire indépendant.

Antécédents

«Nous savions en 2004 qu'il faudrait relever les cotisations pour compenser le déficit de capitalisation», a déclaré M. Frederick Biro, président du Conseil d'OMERS.

L'évaluation actuarielle d'OMERS faite en 2004 a révélé une insuffisance de capitalisation de 963 millions de dollars. Ce déficit de 2004 et ceux que nous prévoyons pour les prochaines années sont dans une large mesure attribuables à la faiblesse des rendements en 2000, ainsi qu'aux pertes de placement subies en 2001 et 2002. Cet effet à retardement s'explique par une pratique courante dans notre secteur, le lissage actuariel. Cette technique consiste à répartir les valeurs d'actif sur une période de cinq ans pour réduire l'effet sur le régime des fluctuations imprévisibles des placements boursiers.

«En fonction des rendements futurs de nos placements et d'autres facteurs comme les taux d'intérêt et les salaires, une autre hausse de taux pourra être nécessaire, a ajouté M. Biro. Ceci dit, nous faisons le maximum pour éviter une nouvelle hausse car nous savons qu'elle aura des conséquences directes pour nos participants actifs et employeurs. Le Conseil a tenu compte de ces considérations lors de sa recommandation des taux de 2006.

«Le rendement total de la Caisse pour 2004 a été de 12,1 pour cent, chiffre supérieur à celui de notre indice de référence de 9,9 pour cent et aux besoins de capitalisation du régime pour l'année, a déclaré le président-directeur général d'OMERS, M. Paul Haggis. Par suite, nos actuaire ont révisé légèrement leurs prévisions de capitalisation, de sorte que le Conseil a pu recommander une hausse de taux moindre.

«Cette situation est principalement le résultat de rendements boursiers de qualité et résulte aussi de notre nouvelle stratégie de placement mise en œuvre en 2004. Une plus grande partie de l'actif du régime est affectée à des placements sur les marchés privés, notamment dans des infrastructures (ponts, secteur de l'énergie et pipelines) et des placements privés en actions.

«La hausse des taux de cotisation et notre nouvelle stratégie de placement permettront de compenser le déficit et, à terme, de rétablir la pleine capitalisation du régime.

«Nous sommes bien déterminés à relever les défis de capitalisation du régime avec un maximum de prudence dans l'intérêt des participants actuels et futurs du régime», a résumé M. Biro.

Et maintenant...

Le gouvernement de l'Ontario doit approuver les taux avant qu'OMERS puisse les appliquer. M. Biro a demandé au ministre des Affaires municipales et du Logement que les *Règlements d'OMERS* soient modifiés pour que la hausse de taux soit permise. Nous vous tiendrons au courant.

Des questions?

Nous sommes à votre service. Vous pouvez contacter le Service à la clientèle d'OMERS du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h.

www.omers.com Consultez *Employers/Frequently asked questions/2006 contribution rate increase* pour plus de précisions sur les taux de l'année prochaine.

Manuel admin. en ligne

Comptez sur nous pour vous aider à résoudre vos questions d'administration.

Consultez notre manuel d'administration en ligne *Employer Administration Manual* à la rubrique Employers de www.omers.com (Disponible en anglais seulement).

Vous y trouverez tous les renseignements à jour sur les procédés d'administration. Le manuel comprend des instructions sur son utilisation et une table des matières détaillée. Vous pouvez aussi faire des recherches si vous voulez trouver un sujet particulier.



La province dépose un texte de loi sur l'autonomie du régime de retraite OMERS

Le 1^{er} juin 2005, le gouvernement de l'Ontario a déposé un texte de loi proposant un modèle de gouvernance autonome (autogouvernance) pour OMERS. Le projet de loi 206, *Loi de 2005 révisant la Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*, propose un modèle visant à placer OMERS sur un pied d'égalité avec d'autres grands régimes du secteur public qui sont déjà régis par leurs répondants.

Le gouvernement tiendra des audiences à l'automne et les intéressés pourront s'exprimer sur le projet de loi au cours du processus législatif.

Comme tous les régimes de retraite, OMERS continuera d'être assujéti à un cadre réglementaire rigoureux. La nouveauté c'est que l'approbation des modifications du régime ne se fera plus par le gouvernement de l'Ontario mais par la Société de promotion.

L'autonomie n'aura pas d'incidence sur les rentes d'OMERS; leur sécurité est intacte et le restera. OMERS continuera d'investir dans un vaste éventail d'actifs pour produire les rendements qui lui permettront de faire face à ses obligations en matière de retraite.

Modèle de gouvernance d'OMERS

Modèle actuel

Conseil d'OMERS

- Composé de 13 membres : six représentants des employeurs, six représentants des participants, dont un participant retraité; un représentant du gouvernement de l'Ontario
- Surveille l'administration du régime et les placements de la Caisse

Gouvernement de l'Ontario (répondant du régime)

- Nomme les membres du Conseil d'OMERS
- Prend les décisions d'approbation définitives de la conception du régime et des taux de cotisation

Modèle proposé

Société d'administration

- Composée d'un nombre égal de représentants des employeurs et des employés
- Continuera de surveiller l'administration du régime et les placements de la Caisse

Société de promotion (répondant du régime)

- Composée d'un nombre égal de représentants des employeurs et des employés
- Assumera le rôle qu'avait le gouvernement et sera responsable de la conception du régime et des taux de cotisation

Toutes nouvelles publications d'OMERS

Guide du participant

La toute dernière version de notre guide du participant, *Votre rente de retraite d'OMERS*, est désormais disponible en version imprimée et en ligne.

Le guide est une excellente source de renseignements sur les atouts du régime OMERS.



Faits 2005

Faits 2005 est désormais disponible en version imprimée et en ligne (www.omers.com Info OMERS/ *Faits 2005*).

Ce récapitulatif pratique fournit une foule de renseignements sur le régime OMERS :

- renseignements généraux
- nombre de participants et précisions
- statistiques administratives
- placements
- historique du régime



Consultez *Faits 2005* lorsque vous ou vos participants voulez trouver rapidement des renseignements sur le régime OMERS.

Pour obtenir des exemplaires imprimés, passez votre commande en ligne ou contactez le Service à la clientèle d'OMERS.

www.omers.com Passez votre commande de publications d'OMERS en ligne aux rubriques Employers/Publications and News/Request a publication.

Les divers placements d'OMERS profitent au régime

Les placements d'OMERS contribuent dans une large mesure au financement des prestations de retraite des participants du régime. Vous trouverez toutes les précisions sur nos placements à www.omers.com aux rubriques *Investments/Assets/Major Investments*, ainsi que dans le *Rapport annuel 2004 d'OMERS* que vous trouverez à la rubrique Info Omers.

OMERS investit dans une énergie de refroidissement «cool»

OMERS est un actionnaire important d'Enwave Energy Corporation qui a mis au point un système novateur de refroidissement des immeubles de bureaux au centre-ville de Toronto par l'eau froide du lac Ontario.

Enwave a récemment signé un accord à long terme avec la province pour fournir des services de climatisation à Queen's Park et à d'autres édifices publics. L'entente devrait permettre à la province d'économiser 4,5 millions de dollars au cours des 30 prochaines années et de réduire de manière conséquente la consommation d'énergie. Enwave fournit déjà des services de chauffage et de refroidissement à plus de 130 édifices au centre-ville de Toronto.

Le système de refroidissement par eaux profondes d'Enwave utilise la température froide de l'eau profonde et non l'eau elle-même. Le système capte l'eau froide du lac Ontario, la fait passer par un poste de filtration puis l'achemine à la station de transfert d'énergie d'Enwave qui est reliée à une station de pompage. Des échangeurs de chaleur facilitent le transfert d'énergie entre l'eau froide du lac et le circuit d'alimentation en eau rafraîchie d'Enwave. Une fois le transfert d'énergie achevé, l'eau du lac est acheminée normalement vers le réseau d'alimentation en eau potable de la ville.



Les édifices qui ne sont pas reliés à ce système utilisent des refroidisseurs mécaniques sur place à des fins de climatisation, ce qui se traduit par d'énormes consommations d'électricité et l'utilisation de frigorigènes CFC. Par rapport aux refroidisseurs traditionnels, le refroidissement par eaux profondes réduit la consommation d'énergie de 75 %. Le procédé décharge le réseau électrique de l'Ontario de plus de 59 mégawatts. En outre, les CFC et HCFC, des frigorigènes destructeurs d'ozone, sont réduits et plus de 40 000 tonnes de dioxyde de carbone sont éliminées de l'air, ce qui équivaut à supprimer 8 000 voitures de la circulation.

Le refroidissement par eaux profondes est un service au tarif compétitif qui a l'avantage d'être renouvelable et propre, et qui permet de réduire le bruit, la pollution et l'humidité que produisent les refroidisseurs, ventilateurs et tours de refroidissement.

Récemment, un panel de juges a inclus Enwave parmi les récipiendaires du prix d'excellence en matière d'environnement décernés par la ville de Toronto. Ce prix est attribué aux organismes qui proposent des processus de production ou d'exploitation offrant des améliorations mesurables et réussies qui réduisent la consommation.

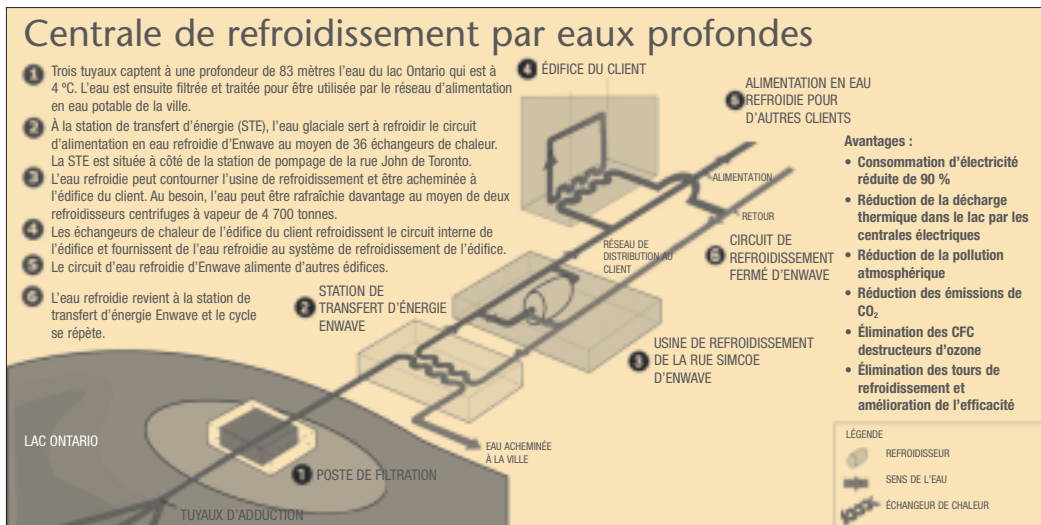
HMV s'installe dans un édifice appartenant à OMERS

HMV, le détaillant d'enregistrements musicaux basé en Angleterre, ouvrira son plus grand magasin canadien dans un édifice appartenant à OMERS. Le supermagasin à trois étages, d'une superficie de 40 000 pi² ouvrira ses portes à l'angle des rues Robson et Burrard à Vancouver en septembre et proposera plus de 400 000 titres. Le site sera loué à HMV jusqu'en 2027.

OMERS et l'OIRPC concluent une affaire immobilière

La filiale d'OMERS, Groupe immobilier Oxford, a récemment annoncé la vente d'une participation de 50 % dans 11 immeubles de bureaux à l'Office d'investissement du RPC (OIRPC) pour environ un milliard de dollars. Oxford/OMERS conserve une participation de 50 % dans les biens et Oxford continuera d'en assurer la gestion.

Suite à la page 5...



Oceanic Plaza, Vancouver



Royal Bank Plaza, Toronto

OMERS et l'OIRPC concluent une affaire immobilière ... suite de la page 4

Les édifices de locaux administratifs de catégorie A d'une superficie totale de 8,2 millions de pieds carrés sont très bien situés : Guinness Tower, Marine Building et Oceanic Plaza à Vancouver; Canterra Tower à Calgary; Edmonton City Centre et Bell Tower à Edmonton; Royal Bank Plaza; WaterPark Place et One Financial Place à Toronto; Constitution Square à Ottawa et Place de la Cathédrale à Montréal.

Oxford ne s'occupe que de placements immobiliers mondiaux. La société gère 10 milliards de dollars de biens immobiliers pour son propre compte, pour OMERS et ses copropriétaires, et avec OMERS, elle détient environ 6 milliards de dollars de biens immobiliers. Conformément à sa stratégie de placement, OMERS réaffecte le capital sur d'autres marchés; la Caisse d'OMERS vise des placements immobiliers représentant de 12 à 15 pour cent de son total.

Nouveautés et actualité

La province propose de mettre fin à la retraite obligatoire

Le gouvernement de l'Ontario a récemment déposé un texte de loi visant à mettre fin à la retraite obligatoire à 65 ans. Tant que le texte de loi n'aura pas été adopté, un employeur peut toujours décider que ses employés doivent partir à la retraite à 65 ans.

OMERS peut déjà intégrer les cas des participants qui travaillent après 65 ans et continuent de participer au régime. Les règles d'OMERS sont conformes à la réglementation fédérale en matière d'impôt sur le revenu selon laquelle un participant doit commencer à toucher sa rente de retraite à 69 ans, qu'il continue de travailler ou non.

Plusieurs lois devront être modifiées si le changement est adopté, notamment : *Code des droits de la personne de l'Ontario*, *Loi sur les normes d'emploi*, *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, *Loi sur la fonction publique* et *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*.

Le Manitoba, le Québec et le Yukon ont déjà mis fin à la retraite obligatoire, tout comme les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Adoption par les gouvernements de législations sur les conjoints de même sexe

Le 28 juin, la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-38, *Loi sur le mariage civil*, qui reconnaît légalement les mariages unissant des personnes de même sexe. Après avoir été débattu au Sénat où il devrait être adopté, le projet de loi C-38 devra recevoir la sanction royale pour avoir force de loi.

Plus tôt cette année, le gouvernement de l'Ontario a adopté un texte de loi qui remplace la terminologie actuelle figurant dans diverses lois. La définition de «conjoint» ne s'applique plus exclusivement aux couples de sexe opposé; elle comprend désormais les couples de même sexe. Le projet de loi 171, *Loi de 2005 modifiant des lois en ce qui concerne les unions conjugales*, modifie environ 70 textes de loi, notamment la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*, la *Loi sur les régimes de retraite* et la *Loi sur le droit de la famille*.

En ce qui concerne les participants du régime OMERS, la nouvelle législation se réduit essentiellement à une formalité

étant donné qu'OMERS reconnaît les conjoints de même sexe relativement aux prestations de survivants depuis 1998 à condition que les critères prévus pour les conjoints légaux ou de fait dans la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario et ses Règlements*, soient respectés.

Inclusion des paramédics dans la liste des agents de sécurité publique

La profession de paramédic doit être ajoutée à la liste des professions de sécurité publique conformément aux modifications proposées à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La liste actuelle comprend les pompiers, policiers, agents de services correctionnels, contrôleurs aériens et pilotes de ligne.

Cette modification ne s'appliquera pas automatiquement aux régimes de retraite. Dans le cas d'OMERS, la législation provinciale devra aussi être changée. En cas d'adoption, la modification permettra à OMERS d'accorder aux paramédics les avantages dont bénéficient les policiers et pompiers pour qui l'âge de retraite normale est en principe de 60 ans.

- Les participants dont l'âge de retraite normale est de 60 ans ont un âge de retraite minimum de 50 ans.
- Le facteur âge/service pour la retraite anticipée est 85.
- Les taux de cotisation lorsque l'âge de retraite normale est de 60 ans sont plus élevés que lorsque l'âge de retraite normale est de 65 ans.
- L'âge de retraite moins élevé devrait être négocié avec l'employeur.

Rappel...

En juin, nous avons demandé à tous les employeurs qui peuvent avoir des paramédics à leur service de nous les signaler en précisant leur nom, numéro d'assurance sociale et/ou numéro d'adhésion, ainsi que leur affiliation syndicale. OMERS commence à réunir ces renseignements au cas où on nous demanderait de préparer une analyse coût/avantage du passage pour les paramédics à un âge de retraite normale de 60 ans.

Si vous êtes parmi les employeurs que nous avons contactés, veuillez remplir et nous retourner dès que possible le formulaire intitulé *Paramedic sign-off form* et nous fournir, le cas échéant, la liste de vos paramédics.

L'actualité **e-access**

L'accès aux détails à partir du tableau de bord

Le tableau de bord (Dashboard) de e-access vous permet de suivre le cheminement de votre formulaire e-119, notamment :

- les demandes de formulaire e-119 que vous avez soumises ou non à OMERS;
- les renseignements sur les cotisations;
- votre correspondance électronique non lue particulière au formulaire e-119.

Lorsque vous êtes au tableau de bord, vous constaterez qu'il comporte maintenant davantage de renseignements – des liens à plus de détails concernant votre formulaire e-119.

Par exemple...

Totals tabs – dans cette catégorie des adhésions non soumises à OMERS (Memberships NOT submitted to OMERS) vous pouvez obtenir des renseignements précis sur vos demandes non soumises (Requests not submitted), exceptions non résolues (Unresolved exceptions) et demandes non formulées (Requests not initiated) – et pas simplement des totaux, mais une liste des participants concernés.

Other tab – vous donne des renseignements précis sur une année de rapprochement, comme les demandes de formulaire e-119 qui sont en cours de traitement pour les participants devenus «inactifs» au cours de l'année. On vous indique aussi les demandes du formulaire e-143 en préparation mais qu'il vous reste à envoyer à OMERS. Vous trouverez aussi une liste des ajustements au formulaire e-119 (e-Form 119 adjustments) qui sont en cours.

Pour plus de renseignements sur ces nouveaux accès aux détails et si vous avez besoin d'aide pour suivre le traitement de votre formulaire e-119, veuillez vous adresser au coordonnateur de service d'OMERS ou au Service de la clientèle d'OMERS.

Le blocage des fenêtres éclair et e-access

En fonction de la configuration de votre système informatique, il se peut que vous ayez des difficultés à soumettre une demande e-access lorsqu'apparaît une fenêtre de validation éclair (pop-up window). Ce problème est fréquent lors de la soumission de formulaires électroniques (e-102, 105, 165a, 143 et 190).

Si votre navigateur ou votre système est configuré de façon à bloquer les fenêtres éclair, la fenêtre de validation de e-access ne s'ouvrira pas et l'information ne sera pas acceptée. Pour éviter ce problème, procédez comme suit :

- désactivez votre outil de blocage des fenêtres éclair (pop-up); ou
 - ajoutez le site Internet e-access en tant que site acceptable dans vos options de sécurité de Internet Explorer ou Netscape.
- OMERS modifie ses formulaires pour qu'ils soient protégés contre

le blocage des fenêtres éclair. Nous espérons que ce problème sera résolu d'ici la fin du mois d'août.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à votre administrateur informatique.

Le formulaire e-119 d'OMERS accélère la déclaration annuelle

Il y a maintenant six mois que nous avons lancé le formulaire électronique e-119 et les résultats révèlent que c'est une franche réussite. Par rapport à l'année dernière, OMERS a reçu 22 % de plus de formulaires 119 provenant des employeurs. C'est la preuve irréfutable que les employeurs ont adopté sans réserve le formulaire e-119.

OMERS a lancé son sixième formulaire électronique, *e-Form 119 – Annual reporting of membership information* en janvier 2005.

Le formulaire e-119 permet aux employeurs de faire leur déclaration de renseignements annuelle sur les participants au moyen de e-access, le système d'administration en ligne sécurisé d'OMERS. Il accélère la déclaration des renseignements à OMERS et réduit le temps nécessaire à la production des relevés de rente des participants.

La preuve de la réussite par les chiffres...

Pour évaluer le succès de e-119, OMERS a compilé quelques statistiques de déclaration. Les chiffres à ce jour* sont très impressionnants.

Année de déclaration 2004	
Groupes d'employeurs reçus	849
Groupes d'employeurs achevés	584
Participants reçus (formulaire 119 info)	196 226
Participants non reçus	25 008

*Au 11 juillet 2005

Besoin d'aide?

Des employeurs qui utilisent e-119 n'ont pas encore soumis leurs renseignements annuels pour la majorité de leurs participants. Nous les contacterons pour savoir comment nous pouvons les aider.

Si vous avez besoin d'aide pour préparer le formulaire e-119, adressez-vous à votre coordonnateur de service OMERS ou au Service à la clientèle d'OMERS.

Et pour finir, merci beaucoup!

Si le formulaire e-119 a été une réussite, c'est bien grâce à vous. Nous tenons à remercier les employeurs «pilotes» qui nous aidés à concevoir, tester et évaluer le formulaire e-119 et nous remercions aussi tous ceux qui l'ont utilisé.

Date limite pour les Relevés de rente

Après le 31 juillet, nous commencerons à produire automatiquement les Relevés de rente pour tous vos participants pour qui nous avons traité les données de 2004 du formulaire 119. Avant le 31 juillet, nous avons proposé aux employeurs de nous dire quand ils aimeraient recevoir les relevés de rente de leurs participants.

La Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario précise que les relevés des participants doivent être distribués au plus tard le 30 juin, mais nous vous avons accordé un mois supplémentaire pour vous faciliter la transition au formulaire électronique 119.

L'opinion d'un employeur...

OMERS a demandé à des employeurs leurs premières impressions sur le formulaire e-119 pour savoir dans quelle mesure il les aide à préparer leur déclaration de renseignements annuelle sur les participants. En voici un exemple :

Nom : Sarah Ostrovsky
Titre : Analyste de paie
Employeur : Toronto Hydro
Participants : 1 750

Qu'est-ce qui vous plaît le plus au sujet de formulaire e-119?

Le fait de pouvoir télécharger (nos données de paie) directement d'Excel à e-access, ce qui nous fait gagner beaucoup de temps.

D'autres caractéristiques de e-119 sont-elles utiles?

Oui, ses vérifications des données permettent de résoudre les exceptions avant d'envoyer le formulaire 119. Ça aussi ça fait gagner du temps.

Que pensez-vous de notre nouveau babillard e-Correspondence?

C'est un ajout à e-access très intéressant. Nous pouvons maintenant communiquer en toute sécurité avec OMERS pour



Des employeurs et du personnel d'OMERS à une séance de formation sur e-119

régler rapidement des questions concernant les renseignements sur les participants.

Et le point de vue des participants...

Les participants profitent aussi de e-119 : ils reçoivent leur Relevé de rente beaucoup plus tôt qu'avant.

Les participants semblent aussi apprécier les renseignements qu'ils trouvent dans leur Relevé de rente, notamment le sommaire de la rente qu'ils ont constituée, les cotisations qu'ils

ont payées et leurs années de service. Voici deux des centaines d'observations positives que nous avons reçues :

- C'est bien présenté et facile à comprendre. En plus, c'est à jour, basé sur les données au 31 décembre 2004.
- Rapport individualisé très détaillé – je suis très impressionné!

e-access view

Ce nouvel utilitaire d'e-access nous permet de voir exactement sur quoi vous travaillez dans le cadre de e-access.

En cas de difficulté, nous pouvons accéder au processus sur lequel vous travaillez et voir ce que vous faites, même les

validations qui apparaissent sur votre écran. Cela nous permet de vous aider rapidement et élimine les incertitudes de notre part.

La rentrée des classes – avec OMERS

Pensez à vous joindre à nous pour une journée fort agréable consacrée à l'administration du régime OMERS! Vous y apprendrez ou reverrez les notions élémentaires d'administration du régime de retraite OMERS, ainsi que des questions plus complexes.

Notre personnel est compétent et convivial, et il fera le maximum pour qu'à l'issue du séminaire vous vous sentiez mieux en mesure d'assumer vos fonctions et responsabilités d'administration du régime.

Vous découvrirez aussi que d'autres administrateurs se posent les mêmes questions et sont confrontés aux mêmes défis que vous.

Les séminaires comprennent trois séances. Vous choisissez la ou les séances qui vous intéressent. Le matin, nous traitons des questions d'administration de base d'OMERS – c'est idéal pour les nouveaux administrateurs ou comme cours de remise à niveau. L'après-midi, nous approfondissons les périodes d'absence et les invalidités. En outre, tout au long des séances, nous évoquerons les avantages qu'offre e-access pour l'administration des prestations d'OMERS.

Les séances sont gratuites mais les frais de déplacement et d'hébergement sont à votre charge. Le nombre des places est limité, alors inscrivez-vous au plus tôt.

Lieu et date des séminaires...

Remarque : À la date de mise sous presse, il reste des places libres :

18 août	Oshawa/Whitby Le Gala Banquet Centre, 65 Sunray Street	9 novembre	Ottawa Hôtel Chimo, 1199, rue Joseph Cyr, (Gloucester)
1 ^{er} septembre	Timmins Travelodge Timmins, 1136 Riverside Drive	10 novembre	Ottawa (en français) Hôtel Chimo, 1199, rue Joseph Cyr, (Gloucester)
14 septembre	Toronto OMERS, One University Avenue, Suite 700	17 novembre	Mississauga City of Mississauga, Mississauga City Hall Committee Room A, 300 City Centre Drive, 2 ^e étage
22 septembre	Windsor Holiday Inn Select Windsor, 1855 Huron Church Road	17 novembre	Sarnia Lieu à annoncer
22 septembre	Collingwood Georgian Manor Resort, Highway 26 West, RR 3	7 décembre	Peterborough Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board, 1355 Lansdowne Street West
13 octobre	Burlington Holiday Inn Burlington Hotel & Conference Centre 3063 South Service Road	15 décembre	Toronto OMERS, 1, avenue University, bureau 700
20 octobre	Cornwall Ramada Inn & Conference Centre, 805 Brookdale Avenue		

www.omers.com Visitez la rubrique *Employers/Training/Employer Administration seminars and other meetings* de notre site Internet pour les plus récentes nouvelles sur nos séminaires de 2005, y compris les places disponibles et les lieux, et pour vous inscrire.

OMERS Bâtir pour l'avenir

Les rentes d'OMERS fournissent aux employés municipaux de près de 900 employeurs participants en Ontario un revenu de retraite garanti et sûr.

Info-employeurs permet aux représentants des employeurs de se tenir au courant des

questions d'administration du régime, des nouvelles et des prestations.

Nous apprécions vos opinions et commentaires. N'hésitez pas à nous contacter par courriel à employer@omers.com ou à nous écrire à l'adresse ci-dessous.

Pour plus de renseignements sur le régime OMERS, veuillez vous adresser au Service à la clientèle au 416-369-2444 ou 1-800-387-0813.



Téléphone
416-369-2444
1-800-387-0813



Télécopieur
416-369-9704
1-877-369-9704



Poste
1, avenue University
Bureau 700
Toronto ON M5J 2P1



Courriel
employer@omers.com
(en français et en anglais)



Web
www.omers.com
e-access.omers.com